

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2013-10-5-8

Service consulté

**SUBVENTION POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT
DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Résumé : Décision d'attribution d'une subvention d'un montant de 4 060 € en faveur de la commune de SOULTZ, pour la révision de son Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Ce rapport présente un dossier de demande d'attribution de subvention déposé par la commune de SOULTZ pour des études d'urbanisme. Ce dossier a été réceptionné avant le 31 août 2013 et est donc recevable au titre du Guide des Aides Départementales qui a été abrogé depuis. Les aides départementales ont en effet été reconfigurées et intégrées dans le cadre des nouveaux Contrats de Territoire de Vie 2013 – 2019.

Le présent dossier est donc instruit selon les dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement adoptées par l'Assemblée Départementale réunie le 9 décembre 2009 :

- un taux de subvention de 50 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale),
- un taux de 50 % pour les modifications, révisions simplifiées et révisions de PLU ou de POS consécutives et exclusivement motivées par un projet d'aménagement d'initiative départementale,
- un taux de 10 % pour les révisions de POS entraînant leur transformation en PLU
- un taux de 50 % pour les études d'Approche Environnementale en Urbanisme à condition qu'elles soient cofinancées par l'ADEME.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 15 ans pour les révisions.

L'application de ces critères conduit à la recevabilité du dossier figurant sur le tableau joint en annexe, qui concerne la commune de SOULTZ pour la révision de son POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 10 % du coût HT des études.

La participation départementale pour ce dossier s'élève à **4 060 €**. Ce montant est prélevé sur le programme F215 du budget départemental, imputation 0-204-71-204141-2692-007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Service Prospective et Aménagement

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE
2013

**Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04432	SOULTZ Révision POS en PLU	40 587,50	10%	4 060,00
			Total	4 060,00